

GRÂCE À SON POTENTIEL ET À SON SAVOIR FAIRE, LA FRANCHE-COMTÉ A LE PLUS FORT TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES DU SECTEUR INDUSTRIEL

Trois ans après leur création, les deux tiers des entreprises franc-comtoises, créées au cours du premier semestre 2006, sont encore actives. La Franche-Comté se place ainsi au neuvième rang des régions françaises. Si la survie d'une entreprise dépend de nombreux facteurs, le montant du capital investi à la création demeure l'atout majeur. Plus celui-ci est important, plus les chances de survie de l'entreprise sont élevées. Dans l'industrie, les entreprises créées en Franche-Comté sont les plus pérennes des régions métropolitaines. D'autres éléments peuvent favoriser la survie d'une entreprise, tels le diplôme du créateur ou son expérience dans l'activité. En septembre 2009, la Franche-Comté comptabilise 2 400 emplois générés par ces jeunes entreprises.

En 2006, 3 700 entreprises ont été créées en Franche-Comté. Le taux de création⁽¹⁾ s'établit à 9,5% contre 10,5% en moyenne en province. La Franche-Comté occupe ainsi le 18^e rang des régions de province. Trois ans après leur création, 68% des entreprises franc-comtoises créées au premier semestre 2006 sont encore actives. Cette part est légèrement supérieure à la moyenne de province (67%)

et à celle de la France métropolitaine (66%) et classe la région au 9^e rang des régions métropolitaines. La survie à trois ans des entreprises comtoises créées en 2006 est légèrement supérieure à celle des entreprises créées quatre ans plus tôt. Celles-ci n'ont pas été pénalisées par le fort ralentissement de l'activité et la récession aiguë qui ont marqué respectivement les années 2008 et 2009.

Au sein de la région, les entreprises du Territoire de Belfort sont les plus pérennes. Leur taux de survie à trois ans est supérieur de quatre points à celui des entreprises du Doubs, les moins pérennes de la région (71% contre 67%). En Haute-Saône et dans le Jura, le taux correspondant est de 69%.

(1) Rapport du nombre de créations d'entreprises sur le nombre total d'entreprises.

Dès le démarrage du projet, le créateur a déjà une vision du devenir de son entreprise

Tous les créateurs, dont les entreprises sont encore actives en septembre 2009, n'ont pas vécu leurs trois premières années de façon identique.

En Franche-Comté, un créateur sur quatre avait pour objectif de sauvegarder son activité, un sur cinq de la développer et pour les autres de maintenir l'équilibre. Ces proportions sont équivalentes aux moyennes de province.

Parmi les créateurs, qui ont effectivement développé leur entreprise au cours des trois premières années, près de sept sur dix avaient déjà cet objectif de développement au moment de la création. Inversement, dans le même temps, parmi les créateurs ayant tenté de sauvegarder leur activité, seuls quatre sur dix pensaient, dès la création, développer leur entreprise. Un quart avait déjà une vision négative ou floue de leur devenir.

Le profil de ces créateurs, à l'avenir plus incertain, dégage une certaine fragilité. Parmi eux, la part des chômeurs, notamment de plus d'un an, et des créateurs sans activité au moment de la création, est plus importante. De même, les projets nécessitant peu de moyens financiers sont proportionnellement plus nombreux.

Les créateurs, dont l'objectif était de sauvegarder leur activité, ont rencontré plus de difficultés que les autres. Parmi eux, 17% seulement n'ont pas eu de problème particulier depuis la création, contre 37% des créateurs d'entreprises en développement. Pour les créateurs ayant rencontré des difficultés, le problème le plus fréquemment rencontré est d'ordre financier et en second lieu d'ordre commercial (respectivement 53% et 35%). En moyenne en province, les difficultés de type commercial priment sur les difficultés financières (47% contre 42%).

Les créateurs ayant tenté de sauvegarder leur activité ont également rencontré deux fois plus de problèmes de trésorerie que les autres. De fait, la part de ces créateurs ayant réalisé des investissements est plus faible. Elle est de 76% en Franche-Comté contre 60% en moyenne en province. Dans certains cas, le montant investi est également moins important.

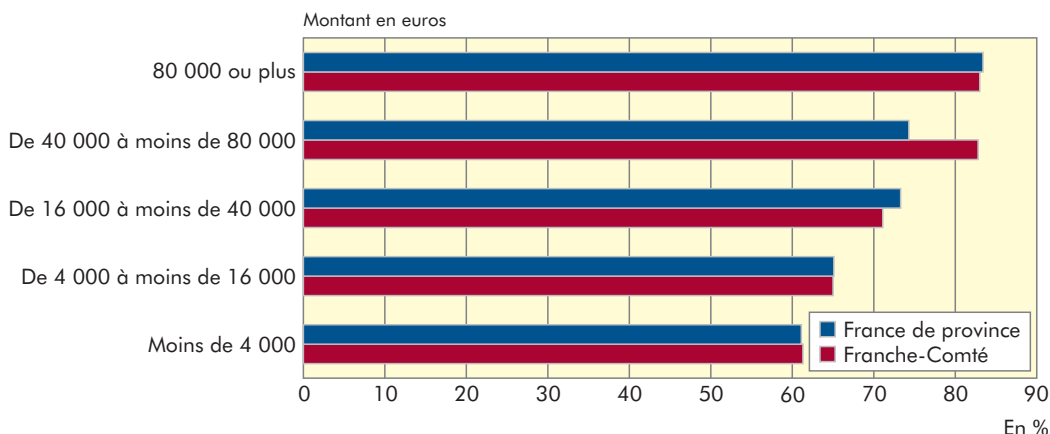
Le montant du capital investi à la création : un facteur déterminant pour la survie de l'entreprise

Au niveau régional, comme au niveau national, la survie d'une

entreprise est favorisée par de nombreux facteurs, liés notamment aux caractéristiques de l'entrepreneur ou de l'entreprise. L'atout majeur est le montant du capital investi à la création. Les projets nécessitant les fonds les plus importants s'inscrivent, le

Huit entreprises franc-comtoises sur dix ayant investi au moins 40 000 euros à la création sont encore en activité trois ans plus tard

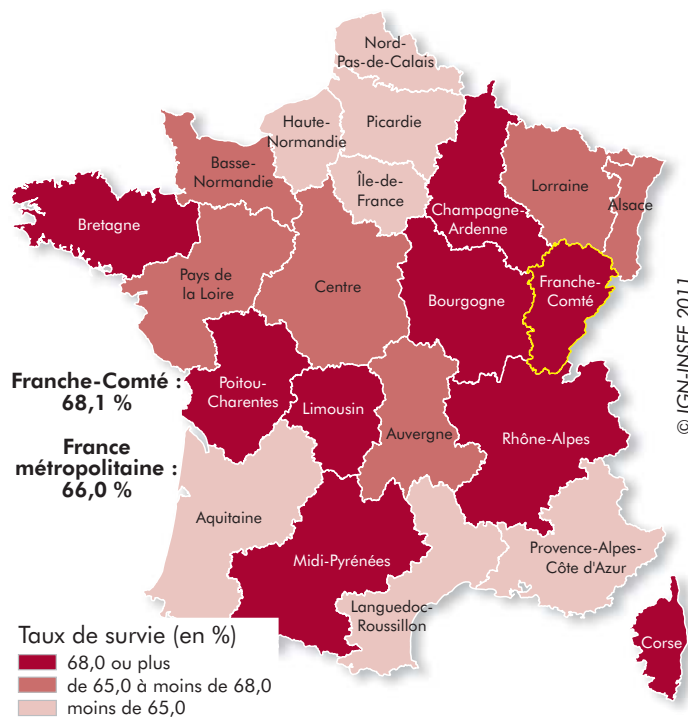
Taux de pérennité à trois ans selon le capital investi à la création



Source : INSEE (Enquêtes SINE 2006 [1^{re} et 2^e vagues])

Un taux de survie dans la moyenne nationale

Taux de survie estimé à trois ans par région



plus souvent, dans une logique de développement économique. Ils ont de ce fait plus de chances de survivre. En Franche-Comté, une entreprise, dont le créateur investit au moins 80 000 euros à la création, multiplie ses chances d'être encore en activité au bout de trois ans. En effet, toutes choses égales par ailleurs⁽²⁾, celles-ci sont trois fois plus élevées que celles d'une entreprise dont le capital de départ est inférieur à 4 000 euros. Le taux de survie

de ces entreprises régionales atteint 83%, soit la moyenne de la province. Généralement, plus l'investissement de départ est élevé, meilleures sont les chances de survie. Le palier au delà duquel le taux de survie reste stable est plus bas en Franche-Comté. Il se situe à 40 000 euros contre 80 000 euros au niveau national.

S'appuyer sur le potentiel industriel de la région constitue un véritable atout

Au-delà de ce facteur-clé, de nombreux éléments contribuent au succès d'une entreprise. Ceux-ci peuvent être accentués par des spécificités régionales. Ainsi, dans le secteur de l'industrie, les entreprises créées

(2) Les facteurs qui déterminent la survie d'une entreprise ne sont pas indépendants les uns des autres. L'analyse «toutes choses égales par ailleurs» tient compte des interactions qui peuvent exister entre les différents facteurs. Elle isole chacun de ces effets afin d'estimer l'impact de chacun d'entre eux sur la survie.

dans la région sont nettement plus pérennes qu'en moyenne en province (82 % contre 69 %). À ce titre, la Franche-Comté est en tête des régions métropolitaines. Elle le doit à sa culture industrielle, caractérisée par des compétences et des savoir-faire solides. Toutefois, en matière de créations, ce secteur n'est pas le plus représenté. Au premier semestre 2006, il rassemblait 7 % des créations d'entreprises régionales (6 % en moyenne en province).

L'offre de formation, adaptée à la spécificité industrielle de la région, est également un avantage. Les entreprises créées par des Francs-Comtois diplômés du supérieur technique⁽³⁾ et, dans une moindre mesure, par des créateurs possédant un CAP ou un BEP, se distinguent par un taux de survie supérieur à la moyenne de province. Ainsi, même si, à l'instar de la province, plus le créateur est diplômé, meilleures sont les chances de survie, les formations techniques constituent un plus pour la région.

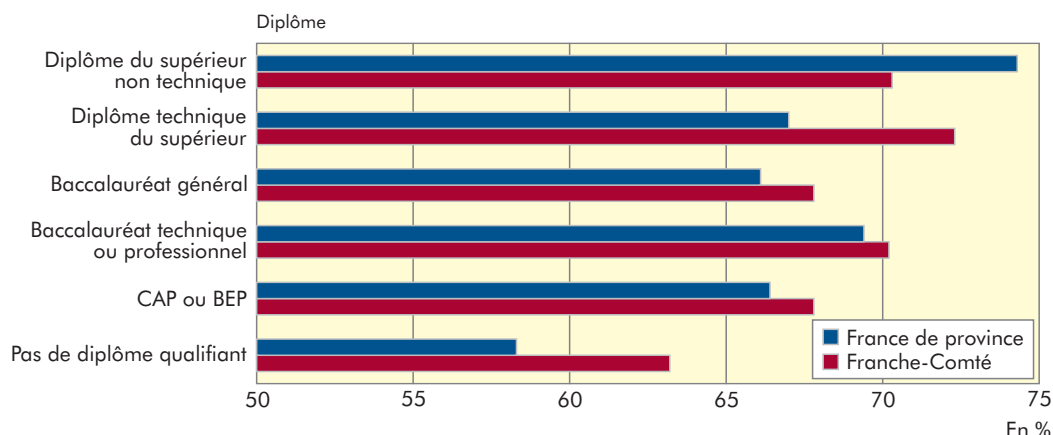
L'expérience dans l'activité consolide les projets

D'autres facteurs, non liés à une spécificité régionale, constituent également des atouts pour les entrepreneurs. Ainsi, avoir de l'expérience dans la branche d'activité de l'entreprise est un avantage réel. Dans la région, le taux de survie de ces créateurs expérimentés atteint 71 % contre 65 % pour les autres entrepreneurs. En moyenne en province, ces taux sont respectivement de 70 % et 64 %.

Le choix du statut de l'entreprise a également un impact sur la survie. Les sociétés se maintiennent plus longtemps que les entreprises individuelles. 77 %

Plus le créateur a un niveau de diplôme élevé, meilleures sont les chances de survie de son entreprise

Taux de pérennité à trois ans selon le diplôme du créateur



Source : INSEE (Enquêtes SINE 2006 [1^{re} et 2^e vagues])

d'entre elles sont encore actives trois ans après leur création, contre 61 % pour les entreprises individuelles. Cette différence s'explique, en partie, par les montants investis à la création, en moyenne plus importants pour les sociétés. En Franche-Comté, 26 % des créateurs de société investissent 40 000 euros ou plus alors que seulement 10 % des créateurs d'entreprises individuelles engagent ce même montant d'investissement.

Des aides publiques pour accompagner le créateur dans son insertion sur le marché du travail

Les projets répondant à une logique d'insertion du créateur sur le marché du travail sont en moyenne moins pérennes que les autres. Ils sont davantage portés par des chômeurs ou des jeunes. En Franche-Comté, les chômeurs représentent 41 % de l'ensemble des créateurs et 65 % des créateurs aidés. Parmi les aides publiques à la création, l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (Accre) est la plus fréquente. Comme en moyenne en province, huit créateurs aidés sur dix en bénéficient.

Les femmes : peu souvent créatrices mais un appui solide auprès du conjoint créateur

Au premier semestre 2006, en Franche-Comté, 26 % des nouvelles entreprises sont créées par des femmes (29 % en moyenne en province).

Comme en moyenne en province, le taux de survie à trois ans de ces entreprises est de 66 %. Il est légèrement inférieur à celui des entreprises créées par les hommes. Cet écart est en partie lié à des différences sectorielles. Les femmes créent davantage dans le secteur du commerce où le taux de survie est structurellement plus faible. Cependant, l'écart est atténué par un niveau d'études plus élevé des créatrices, favorisant la survie de leurs entreprises. En Franche-Comté, 56 % d'entre-elles possèdent au moins un baccalauréat contre 47 % chez les hommes. En moyenne en province, les proportions sont respectivement de 63 % et 48 %.

Les femmes sont aussi présentes dans les créations d'entreprises, même lorsqu'elles ne sont pas elles-mêmes créatrices. La part des femmes secondant leur conjoint créateur est certes faible (22 %), mais leur présence est un atout indéniable. En Franche-Comté, lorsqu'un créateur est secondé par sa conjointe, le taux de survie de son entreprise atteint 90 % contre 64 % pour celui, en couple ou non, ne bénéficiant pas de ce soutien. En moyenne en province, ces taux sont respectivement de 84 % et de 63 %.

La création d'entreprise : un levier pour développer l'emploi

En Franche-Comté, les entreprises créées au premier semestre 2006, génèrent à leur démarrage 2 260 emplois, dont 1 400 non salariés. Trois ans après, malgré les cessations d'entreprises et les pertes d'emploi induites, 2 400 emplois, dont 950 non-salariés, sont encore présents. D'où un gain d'emploi de 6 % pour la région alors qu'en moyenne en province le bilan est légèrement négatif (-2 %).

Entre septembre 2006 et septembre 2009, dans la région, la cessation de 32 % des entreprises créées au premier semestre 2006 entraîne une perte de 780 emplois. Sur cette même période, les entreprises pérennes continuent de se développer. Ainsi, en septembre 2009, elles rassemblent 2 400 emplois.

(3) Brevet de Technicien Supérieur (BTS), Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST), etc.

Les allocataires de minimas sociaux (Allocation de Solidarité Spécifique ou Revenu Minimum d'Insertion) représentent 10% des créateurs. Les trois quarts d'entre eux ont perçu des aides publiques pour la création de leur entreprise.

La part des créations aidées, pérennes après trois ans, est proche de la moyenne nationale (66%). Celle des projets non aidés est de 70%. Dans trois des quatre départements francs-comtois, la part des entreprises aidées, toujours actives après trois ans, est inférieure à celle des entreprises non aidées. L'écart le plus important est observé dans le Doubs. La Haute-Saône est le seul département de Franche-Comté où le taux de survie des entreprises

aidées est supérieur à celui des entreprises non aidées (72% contre 62%).

Les créateurs de moins de 30 ans, moins expérimentés, sont à la tête d'entreprises moins pérennes que celles de leurs aînés. Dans la région, le taux de survie à trois ans de ces entreprises est estimé à 59%. Celui des entreprises dont le créateur est âgé de 30 à 49 ans est de 71%. Ces jeunes créateurs sont proportionnellement plus nombreux que leurs aînés à bénéficier d'aides publiques (58% contre 49%). Ils sont également plus fréquemment suivis par un organisme de soutien à la création d'entreprise (38% contre 33%). ■

Florence BRULEY

Les aides publiques à la création

- **L'Accre** (aide publique aux chômeurs créateurs d'entreprises) permet au chômeur créant ou reprenant une entreprise de bénéficier d'une exonération des charges sociales pendant un an et, le cas échéant, d'un maintien du revenu pendant les premiers mois de la vie de l'entreprise.

- **L'Eden** (encouragement au développement d'entreprises nouvelles) est un prêt sans intérêt de l'État, remboursable dans un délai maximum de cinq ans, qui s'adresse aux personnes en difficulté souhaitant créer ou reprendre une entreprise. L'attribution de l'Eden entraîne une exonération de cotisations sociales et le maintien de revenus sociaux.

- **Le PCE** (prêt à la création d'entreprises) est un crédit de 2 000 à 7 000 euros sans garantie ni caution personnelle du créateur qui facilite le financement des petits projets.

Ces aides font partie d'un dispositif national. D'autres aides ou exonérations, d'initiative régionale ou locale, peuvent également être attribuées.

Pour en savoir plus

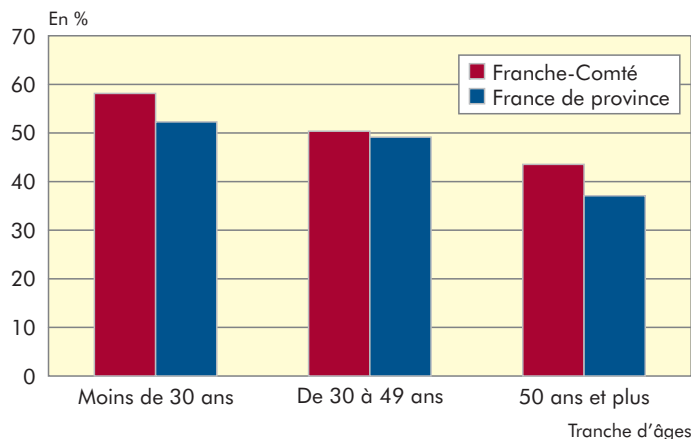
- S. DÉPREZ, N. WACH, Créations et créateurs d'entreprises - Enquête de 2009 : la génération 2006 trois ans après, INSEE, INSEE Résultats, février 2011, n°51 Économie.

- A. MIRAULT, Y. SALAMON, Créer son entreprise en Franche-Comté en 2006, INSEE de Franche-Comté, L'essentiel, septembre 2008, n°108.

- F. BRULEY, A. MIRAULT, Rapport d'étude SINE 2006-2, INSEE de Franche-Comté, novembre 2011.

Créateurs comtois de moins de 30 ans : six jeunes sur dix ont reçu des aides publiques

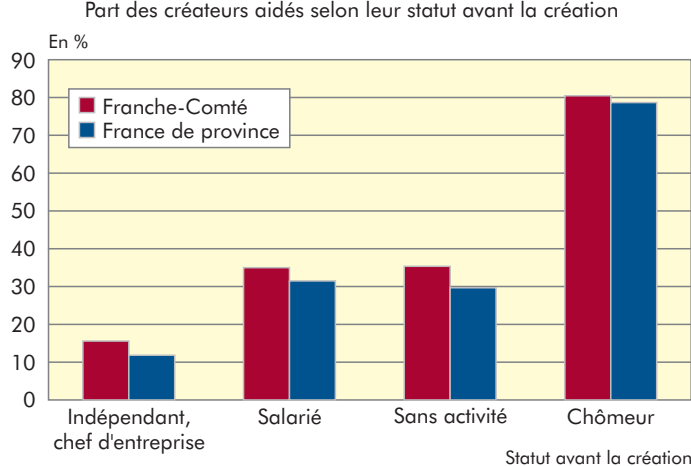
Part des créateurs aidés selon la tranche d'âge



Source : INSEE (Enquêtes SINE 2006 [1^{re} et 2^e vagues])

Huit chômeurs créateurs sur dix bénéficient d'aides publiques

Part des créateurs aidés selon leur statut avant la création



Source : INSEE (Enquêtes SINE 2006 [1^{re} et 2^e vagues])

Source

Le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) vise à étudier la naissance et la vie des jeunes entreprises pendant les cinq premières années de leur existence. Ces entreprises sont enquêtées dès les premiers mois de la création, puis trois et cinq ans plus tard.

La présente étude exploite les résultats des deux premières interrogations réalisées en septembre 2006 et en septembre 2009 auprès d'un échantillon d'entreprises créées au premier semestre 2006 et appartenant au secteur marchand non agricole. Ce champ couvre les activités économiques marchandes des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, hors le secteur de l'agriculture.

Dans le cadre d'un partenariat entre la préfecture de région et la direction régionale de l'INSEE, la Franche-Comté a bénéficié d'une extension d'échantillon qui a permis d'interroger l'exhaustivité des entreprises du champ et de disposer de données régionales fines, autorisant des analyses sectorielles et territoriales.